



Assemblée Générale du 24 septembre 2025

Rapport aux Associés - Exercice 2024/2025

Mesdames, Messieurs,

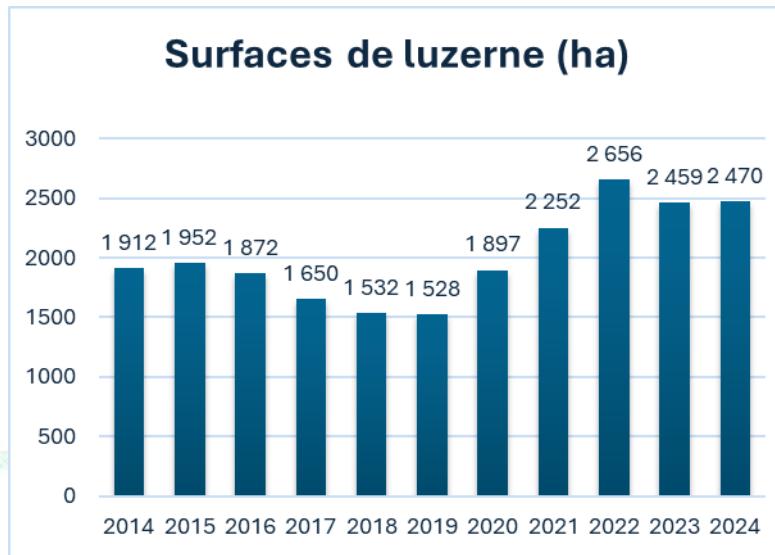
Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire annuelle en application des statuts, pour vous rendre compte de l'activité et des résultats de la coopérative au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, ainsi que des perspectives d'avenir et pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice.

Les convocations ont été effectuées dans les conditions prévues par la loi et les documents sociaux à tenir à votre disposition l'ont été à partir du 15^{ème} jour précédent l'Assemblée Générale.

I. Activités de la société au cours de l'exercice

A. Luzerne

- **Les surfaces :**



Evolution des surfaces

- Les rendements luzerne conventionnelle

Rendement luzerne conventionnelle (dont C1)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1^{ère} coupe	3.20	4.19	5.33	6.12	5.23	4.48	5.14	3.49	3.02	3.37
2^{ème} coupe	2.75	3.34	4.13	3.61	4.15	2.55	3.38	3.48	3.26	3.36
3^{ème} coupe	2.05	1.73	2.19	1.61	1.85	1.70	1.39	1.72	2.52	2.36
4^{ème} coupe	1.65	1.14	1.41	0.63	1.20	1.37	0.00	1.01	1.62	1.16
Rendement total	9.65	10.4	13.06	11.96	12.43	10.10	9.91	9.70	10.42	10.25

Rendements par coupe sur plusieurs années (T de MS/ha)

Le rendement de la campagne s'élève à 10.25 tonnes de matière sèche à l'hectare contre 10.42 tonnes lors de la dernière campagne (quatrième coupe incluse) soit une relative stabilité.

Nous restons sur une stratégie d'un démarrage le plus précoce possible pour assurer 3 coupes pour nos adhérents (hors exception agronomique) qui reste payante sur cette campagne 2024 avec des conditions météorologiques stables entre 2023 et 2024.

- Les rendements luzerne biologique

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1^{ère} coupe	3.40	2.55	3.87	4.56	4.79	3.90	4.6	5.29	4.71	4.16
2^{ème} coupe	2.61	3.21	4.29	4.40	4.35	2.97	3.72	2.64	2.99	3.2
3^{ème} coupe	2.05	2.02	2.57	2.33	2.40	1.69	1.24	1.01	2.36	2.12
Rendement total	11.65	8.07	7.78	11.29	11.54	8.56	9.56	8.94	10.06	9.48

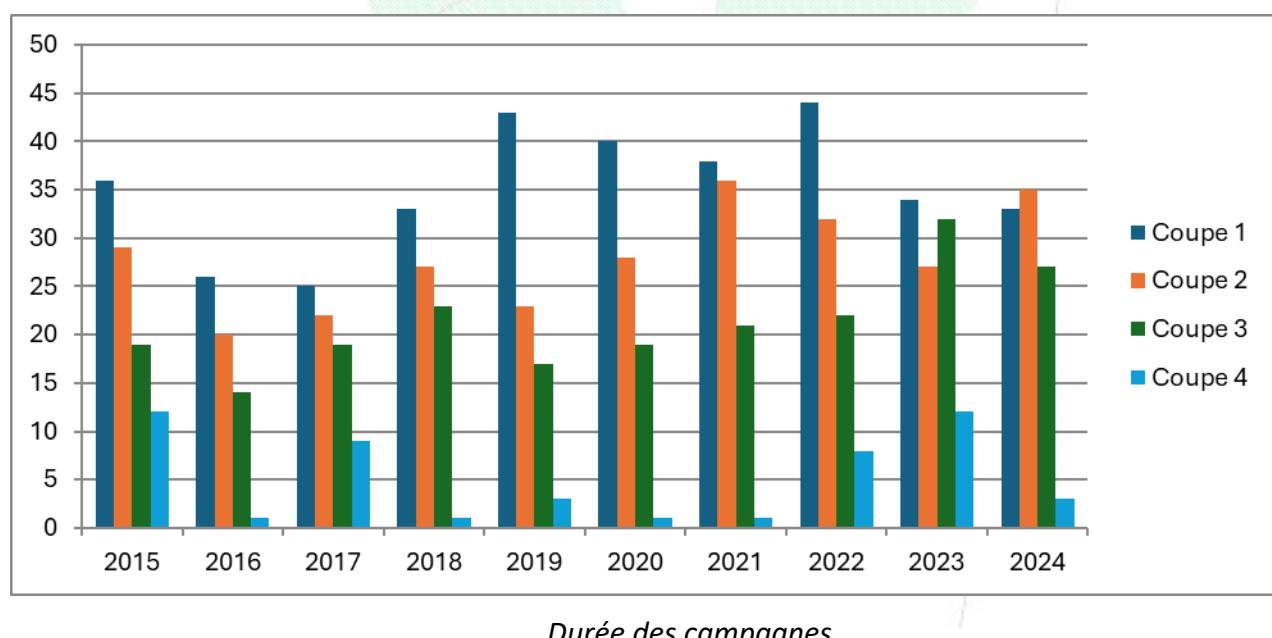
Rendements par coupe sur plusieurs années (hors 4^{ème} coupe et en T de MS/ha)



Il est rappelé que pour la majorité des cas, les luzernières issues de l'agriculture biologique sont fauchées trois fois et non quatre pour des raisons économiques de coûts de récolte mais également pour laisser un couvert végétal pour l'hiver.

- **Déroulement de la campagne :**

La durée de la campagne est stable à 98 jours travaillés contre 105 jours l'an dernier.

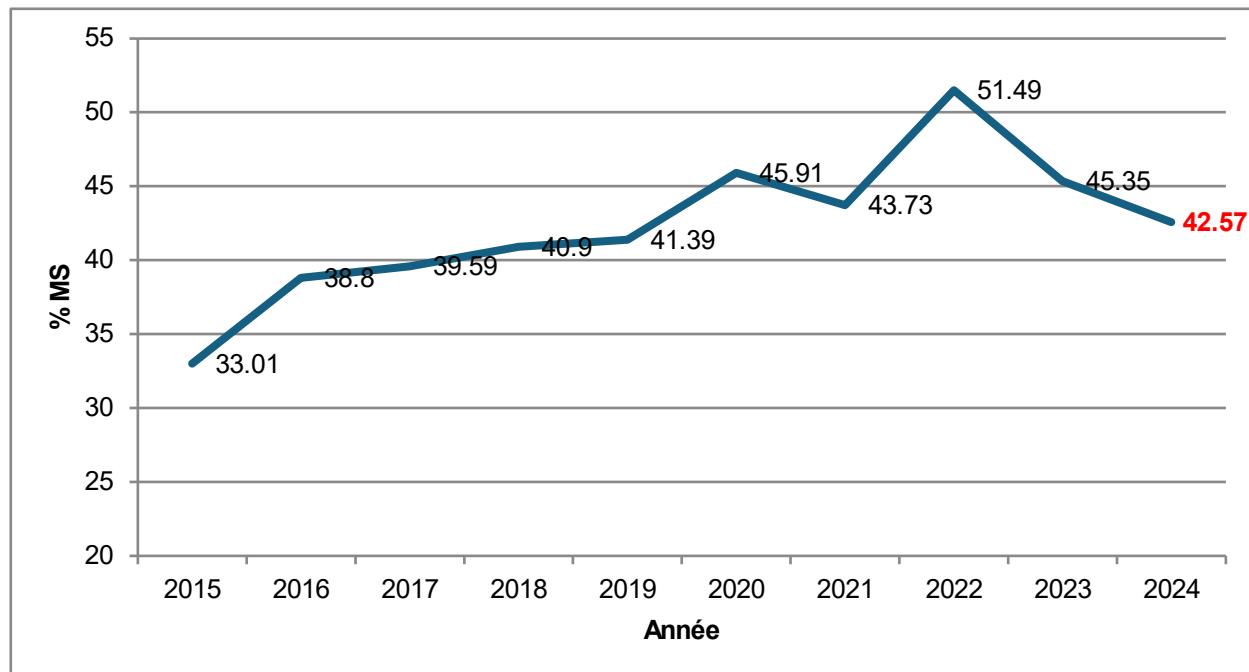


- **Matière Sèche :**

Nous travaillons toujours activement à l'amélioration du taux de matière sèche entrée usine. Les conditions climatiques de cette campagne 2024 ont été encore plus humides que la campagne 2023. L'impact sur notre taux de matière sèche moyen en entrée d'usine s'est à nouveau dégradé de 3 points pour s'établir à 42.57% avec les conséquences en termes de débit et consommations d'énergie associées.

La recherche de la meilleure matière sèche est stratégique pour la coopérative. Pour rappel, un point de matière sèche gagné, par rapport à la situation actuelle, ajouté au coût de l'énergie, représente une diminution du coût de revient d'environ 4 €/tonne de granulés.





Evolution des teneurs en MS

- **Production :**

Les opérations de production ont débuté le 10 mai 2024.

Notre expertise en termes de conduite de ligne de séchage avec des taux de matière sèche en fonctionnant à 100% en biomasse reste au cœur de notre stratégie de pilotage.

La production totale de luzerne de la campagne s'est élevée à 23 237 tonnes, contre 24 440 tonnes lors de la dernière campagne. La faiblesse des rendements des 4èmes coupes couplé à des conditions de marchés défavorables nous ont amenés à ne prendre que très peu de surfaces en 4ème coupe.

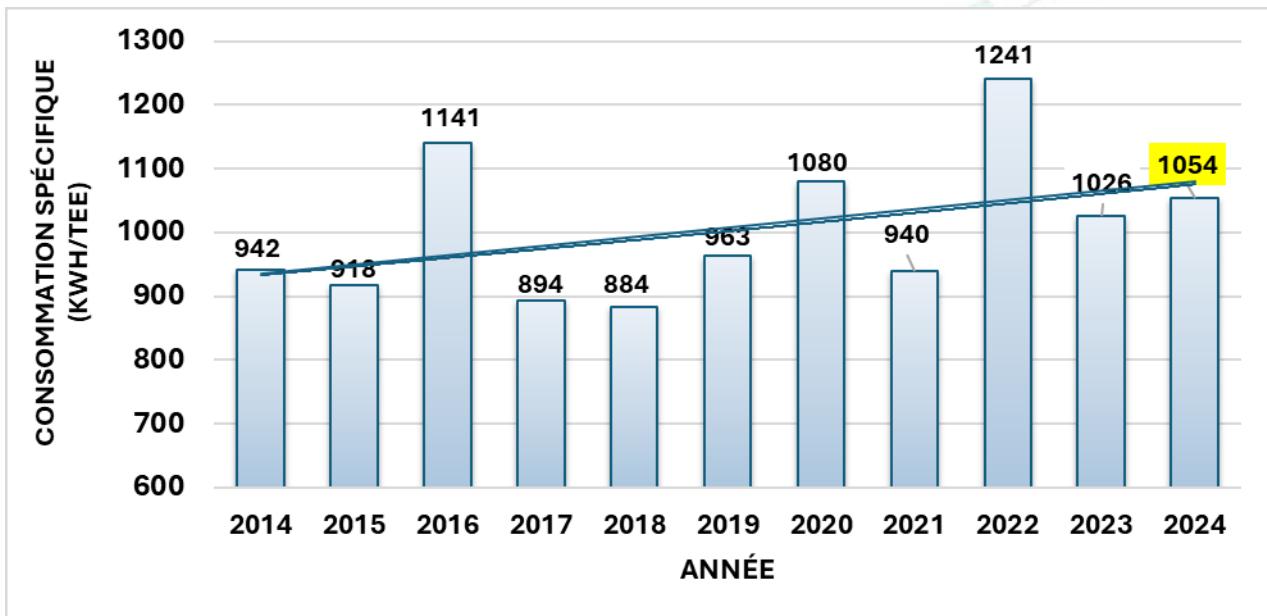
Les surfaces, volumes et rendements par hectare sont très similaires à ceux de la campagne 2023. Ce volume de production reste nettement en-dessous des capacités de l'usine dont les installations sont calibrées pour une production avoisinant les 40 000 tonnes en luzerne.

Les recherches d'amélioration passent aussi par l'optimisation du circuit matière dans l'usine. Cette campagne 2024, nous sommes restés concentrés sur la conduite de l'usine par le « circuit court ». Nous avons réussi à faire évoluer le décendrage de notre plus petite ligne de séchage (basée sur un système de chasse d'eau) pour en améliorer la fiabilité et en baisser les coûts de maintenance.

La modification technique apportée sur l'arbre inférieur (passage de roues à dents à roues creuses) de notre tapis vert est un succès et nous a permis d'éliminer cette source conséquente d'arrêts usine.

Le tambour sécheur de notre ligne 40000 reste l'installation clé de notre outil de déshydratation et une campagne importante de remise en état de l'enveloppe de notre troisième passage sera effectuée pendant l'intercampagne 2025.

- Les consommations spécifiques :



Les consommations spécifiques luzerne (KWh/TEE)

La consommation spécifique luzerne est relativement stable à 1054 KWh / TEE après s'être établie à 1026 KWh/TEE l'année passée. Le taux de matière sèche est corrélé avec la consommation spécifique en luzerne, plus le taux de matière sèche est élevé en entrée de ligne et plus la consommation par tonne d'eau évaporée est importante. Les conditions météorologiques de cette campagne ont généré des écarts types plus importants au regard de la moyenne des matières sèches entrées. Ce facteur a significativement altéré nos indicateurs de performance thermique.

- Prix de vente et rémunération :

Nos prix de vente en luzerne conventionnelle se sont effondrés sur cette campagne 2024 à 213€/T contre 306 €/T l'année passée. En dépit d'une bonne campagne de pulpes de betteraves en volume, les rémunérations en luzerne conventionnelle sont directement impactées pour s'établir à une hauteur de 75 €/TMS. L'aide spécifique pour les légumineuses est de 131.5€/ha. Cette aide porte à environ 88 €/TMS la rémunération perçue par les producteurs de luzerne engagés.

Contrairement à l'année passée, le marché de la luzerne biologique ne nous a pas permis de dégager une plus-value par rapport au marché conventionnel qui couvrirait plus que les surcoûts inhérents à l'activité bio de la coopérative. Les perspectives restent moroses à court terme sur le marché de la luzerne Bio.



B. Pulpes

a. Surpressées

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
MS produite chez SLS à ETREPAGNY	81802	53286	71539	62223	68125	71064
Dont ventes UCDV	23996	18168	17021	15843	14407	14064
En tonnes PSP	82 940	62385	58737	55473	50949	47758
% MS moyenne	28.93	29,01	29,11	28,56	28,52	29,58
PV départ Adhérents	19 € base 25% de MS	20 € base 25% de MS	21 € base 25% de MS	24 € base 25% de MS	24 € base 25% de MS Selon droits	24 € base 25% de MS Selon droits
PV départ non adhérents	23 € base 25% de MS	25 € base 25% de MS	26 € base 25% de MS	30 € base 25% de MS	32 € base 25% de MS	32 € base 25% de MS

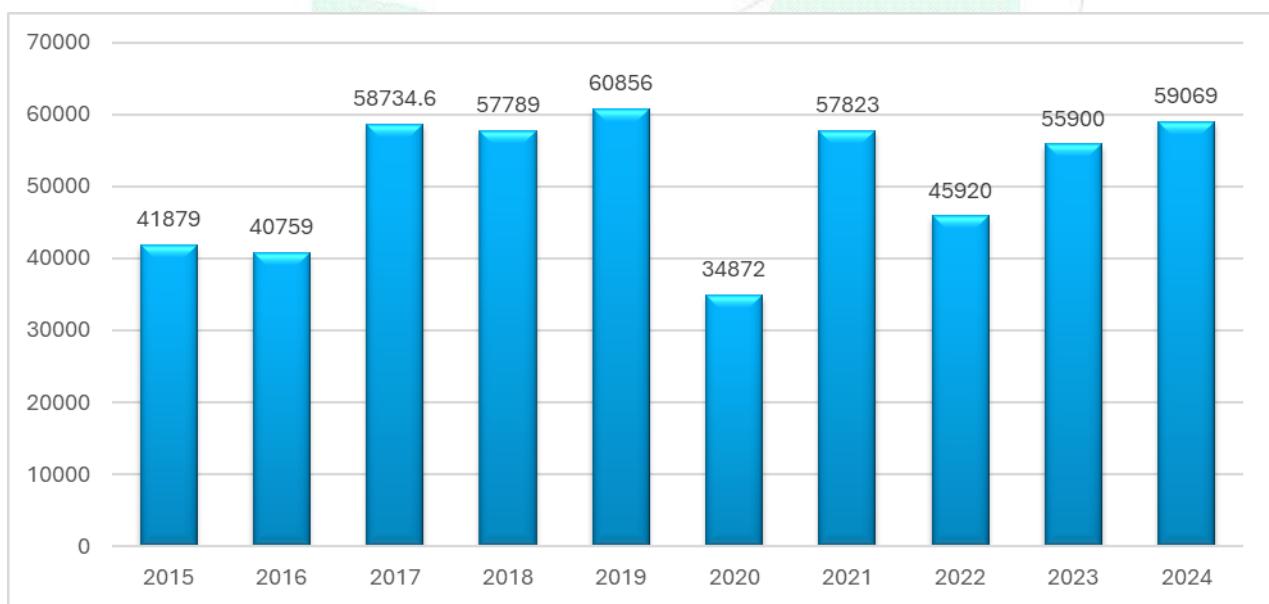
Le dimensionnement de notre outil industriel nous impose d'assurer un volume à traiter d'un minimum de 70 000 T, nous permettant ainsi d'optimiser nos prix de revient unitaires. Aussi, le conseil d'administration adapte sa politique commerciale notamment en pulpes surpressées pour assurer une corrélation entre les apports de matière d'un adhérent producteur et les volumes qu'il consomme. Ce travail se fait dans un souci de soutien aux éleveurs locaux. L'objectif est de maintenir un volume suffisant à granuler pour écraser nos charges fixes.

Nous sommes sur la deuxième année d'application de notre politique commerciale des PSP appliquée aux adhérents qui reste progressive et liée aux volumes apportés à la coopérative. Ils ont été facturés 24€/t base 25% de matière sèche pour une moyenne à 29,58 % de matière sèche dans leurs droits ; 26€/t base 25% pour les volumes complémentaires entre 1 à 2 fois leurs droits ; 28€/t base 25% pour les volumes complémentaires entre 2 à 3 fois leurs droits et 32€/t base 25% pour les volumes complémentaires excédents 3 fois leurs droits, les ventes aux non-adhérents ont été facturées à 32 €/t départ base 25% de matière sèche.

Les rendements de cette campagne 2024 ayant été bien meilleurs que ceux initialement prévus, nous avons pu traiter des volumes excédentaires, et en achat, et en travail à façon, des sucreries de Fontaine le DUN et de ROYE.

A noter que la logistique de sortie des PSP de Saint Louis Sucre reste gérée en collaboration avec l'UCDV. La qualité des pulpes surpressées et l'assurance pour les éleveurs d'être livrés, restent prioritaire pour l'UCDV, c'est donc l'usine de Saussay la campagne qui sert encore aujourd'hui de variable d'ajustement de toute la filière de valorisation des pulpes de betteraves.

b. Granulés



Production de pulpe déshydratée (Tonnes)

La campagne de pulpe a débuté le 27 septembre 2024, pour s'achever le 10 février 2025. 134 953 tonnes de pulpes surpressées à 29.63 % de matière sèche d'Etrepagny, 17 284 tonnes en provenance de ROYE et 36 485 tonnes de pulpes surpressées de Fontaine le Dun sont arrivées sur le carreau de l'usine, et ont donné lieu à la production de 59 069 tonnes de pellets contre 55 900 tonnes lors de la dernière campagne.

Le maintien des surfaces dépendra essentiellement du revenu betterave. Ainsi la rémunération des pulpes de betteraves contribue de façon active au revenu du planteur betteravier. C'est pourquoi le Conseil d'Administration s'attache à ce que l'UCDV soit en mesure de rémunérer au mieux les pulpes, contribuant ainsi, à la hauteur de ce qu'elle peut faire, au maintien des surfaces de production de betteraves.

La rémunération des apports des planteurs est en baisse par rapport à la campagne 2023 en raison d'une évolution de marché très défavorable. La rémunération des pulpes sera ainsi de 48 €/T soit environ 2 €/T de betteraves à 16 forfait collet inclu.

C. Miscanthus

La production de miscanthus en 2024 s'élève à 979 tonnes de matière sèche. Les rendements sont stables par rapport à 2023 à moins de 9 tonnes.

Les trois types de rémunération proposées à l'adhérent restent inchangées :

- 90 €/TMS départ ferme pour un stockage ventilé chez l'adhérent
- 70 €/TMS départ ferme pour un stockage bout de champ par l'adhérent
- 80 €/TMS rendu Saussay

Les frais d'ensilage et de transport restent à la charge du planteur.

Les différents marchés pour le miscanthus restent la litière (équins + bovins) et le paillage horticole. Le marché de l'alimentation animale bovine (favorisation de la rumination) existe mais représente une part congrue du marché. Nous continuons à utiliser la plus grande partie de la production en combustible pour l'usine ce qui nous permet de garantir une rémunération minimale à nos producteurs.

Les prix élevés du bois énergie de cette campagne restent favorables à l'utilisation du miscanthus en combustible, ce qui était, on le rappelle, la cible initiale du développement de cette filière.

Valoriser les tonnages actuels au mieux reste une priorité pour toute la filière, aussi, nous sommes désormais membres de la nouvelle interprofession Miscanthus (collège Association des transformateurs de miscanthus).

D. Production totale

	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	Évol
Luzerne	17285	16205	15997	22478.04	22672	24440	23246	-4.89%
Dont Bio (classée)	2308	4196	7469	8105.64	10708	8325	5298	-36.36%
Pulpe déshydratée	57789	60856	34872	57823	45920	55900	59069	5.67%
Miscanthus déshydraté	526	332	464	424	49	0	213	100.00%
Total	75 600	77 393	51 333	80 725	68 641	80 340	82 528	2.72%

La production totale s'établit à 85 258 tonnes. Nous avons encore, cette campagne, bénéficié de volumes à déshydrater en provenance de Roye et de Fontaine le Dun. Nous devrions avoir beaucoup moins de volumes en provenance de Roye du fait de l'arrivée en vitesse de croisière de leur méthaniseur.

E. Rémunération des apports

Le résultat de notre coopérative est corrélé à son niveau d'activité. L'augmentation du diviseur nous a permis de contenir la baisse de rémunération tant en pulpe qu'en luzerne. Nous travaillons toujours activement à la réduction de nos coûts et à la maximisation des niveaux de

rémunération mais nous subissons comme beaucoup de secteurs l'augmentation de l'ensemble de nos postes de charges et notamment celui de l'énergie.

En ce qui concerne les prix de ventes aux éleveurs, les conditions restent plus avantageuses pour les adhérents producteurs éleveurs qui s'engagent au prix moyen.

Pour ces derniers, il n'a pas été facturé de compléments au prix d'acompte cette année.

Luzal 16	Luzal 18	Luzal bio	Pulpes	PSP
225 €/tg	230 €/tg	235 €/tg	235 €/tg	24 €/t (MS 25% et dans les droits)

A noter que les adhérents bénéficient d'une remise de 5 €/t sur les prix fermes et que les PSP ont été facturées 32 €/t base 25% de MS pour les non-adhérents.



II. Résultats Financiers

Une synthèse des principaux éléments comptables est jointe en annexe à ce rapport.

Les comptes annuels, que nous soumettons à votre approbation, ont été établis conformément aux règles et méthodes d'évaluation et de présentation en vigueur.

Elles sont identiques à celles de l'exercice précédent.

1. Le Compte de résultat

Les produits d'exploitation de l'UCDV de l'exercice sont stables à 22 212 K€ contre 23 722 K€ lors du dernier exercice. Les marchés ont été stables sur les deux exercices.

Les achats de matières premières et autres charges externes ont baissé pour s'établir à 16 959 K€.

Les principales charges tiennent compte des deux structures UCDV et CLV et ont été évaluées comme suit :

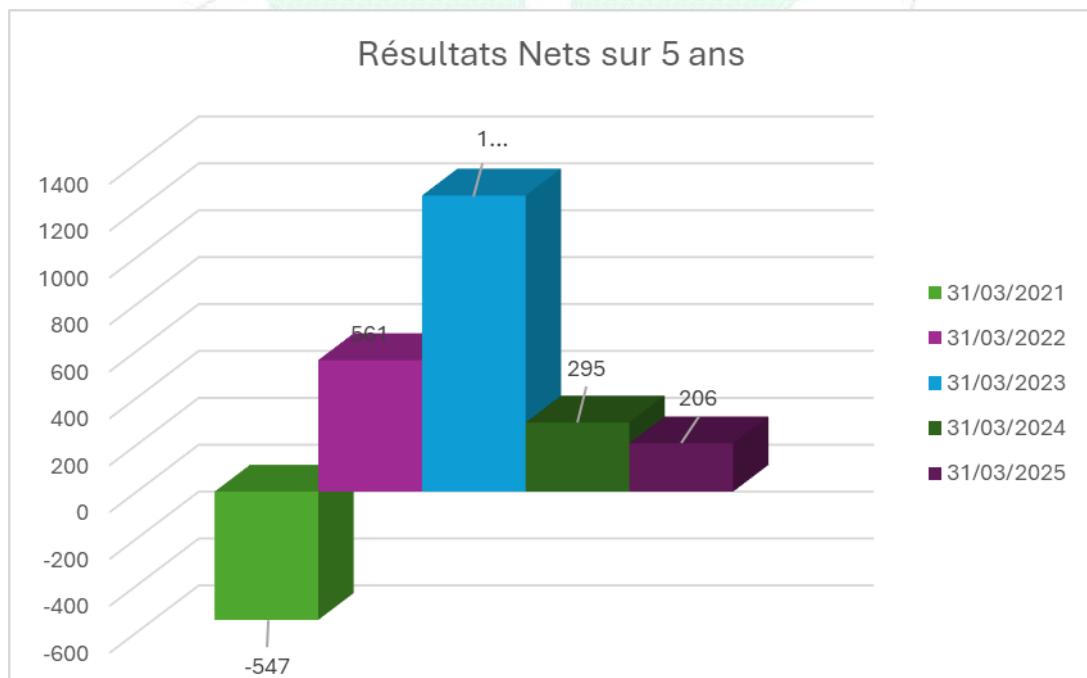
(En K€)	2022/2023	2023/2024	2024/2025	Variation (en valeur)	Variation (en %)
Energie – Charbon - Biomasse	2 518	3 365	4 140	775	23%
Energie – Autres	1634	2126	2 467	341	16%
Entretien	2 672	2 825	2 468	-357	-13%
Surpressage	684	1 122	1 110	-12	-1%
Travaux Plaine	1 536	1 753	2 054	301	17%
Locations dont Crédit bail	24	52	5	-47	-90%
Assurances	282	326	402	76	23%
Impôts et Taxes (hors TICC)	141	145	173	28	19%
Masse salariale et intérim	1 622	1 922	1 983	61	3%
Autres Charges (dont apports)	6 155	6 099	9 110	3 011	49%
TOTAL CHARGES	17 268	19 735	23 912	4 177	21%

Evolution des principales charges d'exploitation (k€)

Les dotations aux amortissements et provisions UCDV/CLV sont stables à 1 233 K€. Nos récents investissements dans le renouvellement de notre matériel roulant pèse sur la dotation annuelle. A noter également, l'activation de notre première année de programme opérationnel dont certaines lignes généreront des amortissements.

Le résultat financier UCDV est positif à 123 K€, contre 182 K€ la campagne passée. La baisse de l'endettement de la coopérative ne compense pas la baisse de la rémunération de nos placements ainsi que les hausses des intérêts des comptes courants d'associés.

Après un résultat net N-1 de 295 K€, l'exercice se termine par un résultat net de 206 K€ après provision pour engagement de soutien des coopérateurs face aux aléas agricoles. Le résultat d'exploitation est en baisse à -182 K. Aussi, les rémunérations versées sur cette campagne 2024 ont été ajustées pour assurer le meilleur revenu à nos adhérents.



Résultats de la coopérative sur les 5 derniers exercices comptables (en K€)

2. Le Bilan

Les capitaux propres de votre coopérative s'élèvent au 31 mars 2024 à 14 556 K€, soit une augmentation de leur niveau de 94 K€.

L'actif immobilisé s'élève à 6 061 K€, contre 6 307 K€ à la fin de l'exercice précédent. Seuls les investissements de renouvellement ont été faits sur l'exercice ainsi que les investissements affectés au programme opérationnel.



Le tableau suivant reprend les principaux investissements réalisés.

	2023/2024	2024/2025
Matériel de Plaine	14	109
Usine Saussay	636	475
Silo	134	91
Toitures		
Communs		
Presse SLS		297
Administratif / Divers	47	14
Total	831	986

Principaux investissements des exercices 2023-2024 et 2024-2025

Les participations brutes et créances rattachées au 31 mars 2025 d'un montant de 2 480 K€ sont reprises dans le tableau ci-dessous.

	Titres	Compte Courant
CUMA Luzerne du Vexin	60	2 348
Autres (CRCA)	8	0
FERTIVEXIN	27	37
Total	95	2 385

Participations brutes au 31/03/25 en K€

Les stocks de produits finis s'élèvent à 6 932 K€, dont 5 594 K€ de pulpes, 1 289 K€ de luzerne conventionnelle, 49 K€ de luzerne bio et 0 K€ de miscanthus.

Au niveau du passif, il faut noter l'endettement long terme qui passe de 1 886 K€ à 1 343 K€.

Le capital social a évolué comme suit :

Capital Social			
31/03/2024	Augmentation	Diminution	31/03/2025
1 409 K€	47 K€	88 K€	1 368 K€

3. Principaux Ratios

L'évolution des principaux ratios d'exploitation et de bilan de la coopérative sur les 4 derniers exercices montrent une dépendance financière qui diminue par rapport à l'emprunt bancaire. Les résultats financiers sont en baisse du fait de la baisse de rémunération de la trésorerie placée qui n'est pas compensée par la diminution des intérêts de remboursement d'emprunt. La situation financière de la coopérative est, de facto, très saine. L'amélioration du BFR provient principalement de la baisse des créances clients et de la valeur de stock.

	Unités	31.03.2022	31.03.2023	31.03.2024	31.03.2025
VALEUR AJOUTEE/C.A.	%	30.62%	26.84%	27.67%	21.80%
CASH FLOW/C.A.	%	11.10%	10.23%	7.51%	6.03%
RESULTAT FINANCIER/C.A.	%	-0.30%	0.09%	0.91%	-0.32%
INDEPENDANCE FINANCIERE	%	81.23%	85.24%	88.47%	91.55%
FONDS DE ROULEMENT	K€	7985	9774	9854	9696
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	K€	2308	6424	3059	4257

Evolution des principaux ratios

4. Opérations avec les Tiers non-Associés

Le bénéfice des opérations avec les tiers s'établit à 88 205.17 €.

5. Proposition d'affectation du résultat

Le bénéfice des opérations avec les tiers de 88 205.17 € est affecté au compte 11920000 « Report débiteurs opérations tiers » à hauteur un montant de 15 869.53 € ce qui porte ce compte à 0 €.

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le bénéfice des opérations réalisées avec les associés coopérateurs et de la quote-part de résultat TNA non affecté au report à nouveau s'élève à 189 876.40 € décide d'affecter :

- 61 107.07 € au compte 10636000 « réserves sur plus-values à réinvestir » ce qui porte ce compte à la somme 4 227 698.55 €.
- D'affecter la somme de 12 876.93 € au compte 10610000 « réserve légale » ce qui porte ce compte à la somme de 1 252 029.42 €.
- Décide d'affecter la somme de 74 907.57 au compte 10638000 « autres réserves » ce qui porte ce compte à 4 166 788.60 €uros.
- Décide d'affecter la somme de 40 984.83€ au compte 10646000 « Réserve pour remboursement de capital » ce qui porte ce compte à 434 954.42 €uros.

III. L'évolution prévisible, les perspectives d'avenir :

Le soutien politique de la luzerne et par conséquent la reconnaissance de son intérêt environnemental se traduit par le maintien de l'enveloppe de 8 millions d'euros dans le cadre du plan protéines. Cette aide couplée s'élève à 131.5 €/hectare soit environ 13 € par tonne de matière sèche. Nos marchés que ce soit en luzerne ou en pulpe de betteraves sont lourds sur cette campagne 2025 ; les causes principales étant la baisse du marché des céréales mais également un très important stock de report chez notre principal concurrent. Le niveau de rémunération de nos productions sera fortement impacté par cette baisse que nous devrons limiter en utilisant les leviers à notre disposition comme la cession de quotas CO2, la distribution de report pour ristourne éventuelle ou autre.

La conversion de notre outil à la biomasse étant achevée, les volumes de biomasse nécessaires sont désormais très importants. La difficulté pour nous sera de réussir à contractualiser ces volumes dans la durée sans avoir de visibilité sur les volumes dont nous pourrions avoir besoin. Notre Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur est désormais en place mais la solution n'est pas encore exploitée à 100%.

Nous organiserons vraisemblablement un nouvel essai de granulation de maïs épi ainsi qu'un nouvel essai de granulation d'anas de lin sur cette campagne 2025. Le développement de nouveaux produits à déshydrater est un des facteurs clés du maintien de notre outil industriel.

Les marchés se sont effondrés sur cette campagne 2024 et les perspectives 2025 sont moroses. Cela devrait avoir un impact direct sur le niveau de rémunération des planteurs

Les volumes dont nous avons bénéficiés en prestation de déshydratation passeront de 15 000 tonnes de granulés à un maximum de 5 000 tonnes sur cette campagne en raison de la montée en puissance du méthaniseur de Fontaine le Dun.

L'énergie thermique suit une tendance haussière accentuée par la surcharge administrative créée par les certifications RED II (environ 40 cts par tonne de biomasse brute). L'augmentation de notre énergie thermique sera ainsi d'environ 3%.

Concernant l'électricité, notre système de construction du prix pluri-arbitrée avec option sur nos contrats place cette année civile 2025 environ 22% moins chère au Mwh que l'année civile 2024. Ce niveau de baisse sera du même ordre entre les années 2025 et 2026, nos fixations étant désormais effectuées.

Nous travaillons de façon continue à la réduction de nos consommations d'énergie électrique en auditant et surveillant toutes les pratiques et équipements créant de la surconsommation.

Nous devrions bénéficier de la vente de quotas de CO2 jusque 2030 pour financer la fin de notre transition énergétique. Ce bénéfice sera néanmoins dégressif sur la période 2025-2030 et indexé sur notre niveau d'activité. Un cadre de gestion « Carbone » est désormais rédigé et il nous permettra de gérer nos ventes de quotas de CO2 jusqu'à la fin de cette période en cohérence avec nos allocations annuelles et la sortie d'unités carbone de notre stock historique.

L'enjeu pour 2025 restera de maintenir la certification européenne sur les énergies renouvelables, RED II, pour l'UCDV mais également pour nos fournisseurs de biomasse et également de commencer à appréhender la future RED III dont les contours sont encore flous. Cela conditionnera l'absence d'émissions de CO₂ comptabilisées dans notre bilan carbone.

Nous pourrons, en 2025, nous appuyer à nouveau sur le programme opérationnel luzerne pour investir dans des équipements à valeur ajoutée pour la filière mais également en limitant le risque incendie en luzerne.

Notre stratégie reste inchangée et trouver des pistes de diversification devient un axe prioritaire. La pérennité de l'outil est dépendante des volumes globaux traités et nous devons anticiper une baisse très significative des volumes de pulpe qui seront déshydratés. Notre objectif demeure de produire de la qualité au meilleur coût, stocker et commercialiser dans les meilleures conditions.

La traduction en action de cette stratégie commence à porter ses fruits, elle a pour but de :

- Maintenir nos partenariats avec Saint Louis Sucre, Cristal Union et les teilleurs de lin locaux
- Trouver des synergies avec les coopératives locales
- Se positionner en soutien de l'élevage local
- Investir dans notre outil
- Rechercher de nouveaux débouchés et rester en veille technologique.

IV. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice :

8 000 tonnes d'EUA ont été cédées sur le marché du carbone au prix de 70.15 € conformément au cadre de gestion élaboré en conseil d'administration.

Saint Louis Sucre a demandé une baisse du nombre d'hectares contractualisés avec les planteurs de betteraves locaux à hauteur de -15% pour limiter des volumes de sucre mis sur le marché. Cette baisse se répercutera à 100% sur la déshydratation, les volumes destinés à l'élevage et à la méthanisation leur étant garantie.

La liquidation de FERTIVEXIN n'a toujours pas pu avoir lieu faute d'accord entre le liquidateur et le cabinet en charge de la rédaction des comptes de clôture. Le capital et le compte courant étant déjà provisionné à 100%, aucune provision complémentaire n'a été réalisée.

Nous avons déposé notre première demande de solde attachée au programme opérationnel « fourrages séchés » pour l'année civile 2024. Le premier acompte de l'année 2025 devrait suivre cet été.

V. Environnement

L'activité de déshydratation de l'UCDV pour la campagne 2024 a nécessité la consommation de :

- 0 tonne de charbon.
- 50 641 tonnes de biomasse.
- 9 097 Mwh d'électricité.
- 181 416 litres de GNR hors SLS.

L'UCDV, pour se conformer à son arrêté préfectoral, continue de laver ses fumées en utilisant sa cheminée laveuse. Nos émissions de poussières sont très en deçà de notre arrêté préfectoral de l'ordre de 70 Mg/m³.

Nous investissons sur une adaptation qui nous permettra de réaliser des assemblages de biomasse dans la ligne 40 000 litres. Cela nous permettra de passer beaucoup plus de biomasses « légères » comme le miscanthus et les anas de lin durables et locaux.

VI. Les activités de Recherche et Développement

La coopérative contribue au groupe « Luzerne Recherche Développement Process » qui est en veille sur toutes les nouvelles technologies.

L'UCDV participe également au Comité Exécutif de Recherche Agronomique de La Coopération Agricole Luzerne de France. Les dossiers menés par ce groupe sont stratégiques pour la coopérative :

- Evolution des matières actives en désherbage ;
- Fertilisation ;
- Enquête culturelle et essais variétaux.

Les efforts restent soutenus en matière d'amélioration de la qualité des productions, la sécurité des salariés et le respect des contraintes environnementales.

Les efforts industriels de l'UCDV s'articulent majoritairement autour de l'amélioration process, de la fiabilisation et la diversification de notre outil.

VII. Les résultats des filiales

- CUMA Luzerne du Vexin
- FERTIVEXIN

Le tableau ci-dessous reprend les données sur les trois derniers exercices.

	Chiffre d’Affaires (K€)			Résultat Net (K€)		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
CUMA (31/03/N)	1 729	2 012	2 348	0	0	0
FERTIVEXIN	NC	NC	NC	NC	NC	NC

Résultats des filiales

VIII. Les informations juridiques de la société

- Prise de participation
Pas de mouvements sur la période
- Renouvellement du Conseil d’administration :

Le conseil d’administration propose à l’Assemblée Générale les entrées, renouvellements et sorties suivantes :

1/ Renouvelle pour la durée du mandat statutaire, par vote à bulletins secrets les administrateurs dont le mandat arrive à expiration :

- **SCEA LA HAULE** représentée par MME Laure FIGEUREU-BIDAUD

2/ Acte la sortie de :

- **EARL DE BONNEMARE** représentée M. Alexandre QUILLET
- **EARL DURAND** représentée par M. Thomas DURAND
- **SCEA THIROUIN** représentée par M. Pierre THIROUIN

3/ Acte la nomination de :

- **EARL SAMYN** représentée par M Christophe SAMYN
- **SCEA DE CHAVANNES** représentée par M Xavier NEVEU
- **SCEA MARC LEVREUX** représentée par Mme Héloïse LEVREUX

- Conventions directes ou indirectes avec des administrateurs :
Aucune convention directe n'a été signée sur ce dernier exercice.

- Allocation globale pour l’indemnisation des administrateurs :

Le conseil d’administration vous propose de voter une allocation globale de 38 000 euros pour l’exercice 2025/2026.

- Allocation pour la formation des administrateurs :

Le conseil d'administration vous propose de voter une allocation globale de 8 000 euros pour l'exercice 2025/2026.

Les résolutions qui vont être mises au vote de l'Assemblée Générale correspondent aux propositions de votre Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration vous invite donc à adopter ces résolutions et à donner quitus entier et sans réserve au Conseil pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'Administration

UCDV